



MAIRIE DE LATOURETTE-CABARDES

Le village

11380 LATOURETTE-CABARDES

04 68 26 33 92

mairiedelatourettecabardes@orange.fr

Secrétariat : Lundi de 9h à 12h et 14h à 16h et jeudi de 9h à 12h

Le lundi 25 mars 2024

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 11 AVRIL 2024

Présents : Joël Culié, Alexandra Klawitter, Sylvie Nou, Hugues Nou, Hubert Sénille, Jean-Claude Pech
Excusée Ghislaine Culié

1-Approbation des comptes 2023

Les comptes de gestion M57 et M49 établis par la trésorerie sont présentés au Conseil Municipal et approuvés à l'unanimité (6 voix pour).

Les comptes administratifs 2023 présentés au Conseil Municipal affichent les résultats suivants :

Compte administratif communal M57, solde négatif d'investissement : 3026,86€
solde positif de fonctionnement : 9484,06€

sont approuvés à l'unanimité en l'absence du maire (5 voix pour).

Compte administratif budget eau M49, solde négatif d'investissement : 128,00€
solde positif de fonctionnement : 827,29€

sont approuvés à l'unanimité en l'absence du maire (5 voix pour).

Il est rappelé que l'acquisition et l'installation de lampes à LED a permis une économie de 80% en énergie électrique et de 50% en 2023 sur le montant des factures EDF pour l'éclairage public.

2-Affectation des résultats

Le résultat net de fonctionnement positif du **budget communal M57 de 13984,18 €** est reporté au crédit du compte R1068.

Le résultat net de fonctionnement négatif du **budget de l'eau M49 de 9043,98 €** est reporté au débit de la ligne D002.

3-Vote du taux des taxes locales

Il est décidé, à l'unanimité (6 voix pour) d'augmenter de 2,5% le taux des taxes locales.

4-Vote du prix de l'eau

Compte-tenu du prix d'achat de l'eau au SOEMN et de la nécessité d'équilibrer le budget « Eau-Assainissement » la décision a été prise de fixer le prix de l'eau potable à 2,00€ le m³.

5- Vote du budget 2024

Budget communal M57

Le solde des subventions restant à recevoir concernant les travaux du lavoir par la région pour un montant de 4000€ est inscrit aux recettes du budget des investissements.

Les subventions à verser aux associations :

- **Projet de sauvegarde des sites remarquables de La Tourette, Miraval et le Mas.** Sous l'égide de Marie-Elise Gardel, Archéologue, une opération de recensement des travaux de sauvegarde a été engagée. Dans un premier temps des architectes devraient être mandatés pour faire l'état des lieux, mais le financement reste à trouver. La Tourette est concernée par l'église de Saint-Pierre de Vals. Une délibération sera prise pour montrer l'intérêt de la commune pour cette opération. Le conseil municipal demande de ne prendre aucun engagement financier, compte-tenu des finances de la commune. Vote 6 voix pour.
- **Sécurité civile** Le conseil décide d'attribuer une subvention de 50€ à la Sécurité civile pour laquelle nous avons signé une convention en 2023. Leur mission est de mettre à disposition de la commune son matériel et son personnel lors de situations de catastrophes en soutien aux populations sinistrées. Vote 6 voix pour.
- **Patrimoine et Vallées du cabardes** Le report de la subvention de 150€ non versée en 2023 est proposé. Vote 6 voix pour.

Budget primitif présenté : 104515,42€ au fonctionnement et,
39238,21€ à l'investissement.

Il est voté à l'unanimité (6 voix pour).

Budget de l'eau M49

Le projet d'assainissement de la phase 2 inscrit au budget 2023 pour 283916,72€ actuellement irréalisable (Etude à refaire entièrement) est abandonné par vote à l'unanimité (6 voix pour).

Travaux sur le réseau de l'eau potable. Certains compteurs sont illisibles. Un recensement en sera fait et le remplacement à la charge de la mairie aura lieu par la SOEMN. De plus, il sera procédé à la pose à l'extérieur du compteur de Christian Le Bars qui est encore dans la cave de la maison. Le coffret du compteur de Mr et Mme Barabé, dernière maison sur le chemin de la Font-Grande, sera consolidé et rendu accessible. Le maire est chargé de demander un devis de ces travaux au SOEMN.

Le déficit du budget de l'eau de 9043,98€ au fonctionnement et de 11515,28€ à l'investissement au 1^{er} janvier 2024 doit être résorbé. Une somme de 5000€ sera versée à partir du budget communal vers le budget de l'eau à cet effet. Le vote est approuvé à l'unanimité (6 voix pour).

Budget primitif présenté : 30062,98€ au fonctionnement et,
19312,28€ à l'investissement,

Il est voté à l'unanimité (6 voix pour).

6- Arrêté pour le changement d'appellation de fonction de secrétaires de Mairie.

Désormais les secrétaires de mairie seront dénommées « Secrétaires Générales de Mairie ». Leur fonction sera revalorisée par un reclassement de catégorie. Un arrêté sera pris à ce sujet.

7-Convention photovoltaïque de Font-Rougé.

Après modification d'une version originale portant sur une servitude de passage sur le chemin communal d'accès au champ photovoltaïque, Q-Energy nous a donné satisfaction sur l'entretien des chemins et sur le versement d'une indemnité de 9030€. Le conseil municipal donne son accord pour la signature de cette convention (6 voix pour). Le début des travaux est prévu dans les semaines qui viennent.

8-Assainissement autonome des écarts.

La société Véolia mandatée par la Communauté de Communes prendra contact avec les propriétaires de Font-Rougé et Cazalbernou pour un diagnostic de l'assainissement, rendu obligatoire par la loi, à la charge des propriétaires.

9- Servitude Kelly.

Mr et Mme Kelly sont les nouveaux propriétaires des biens de Mr Lippe. Un acte de vente a été signé signalant le passage dans leurs parcelles de tuyaux d'assainissement. Un acte notarié de servitude est en préparation par Me Rouanet, Notaire à Cuxac Cabardès.

La séance est levée à 12H30

CR rédigé par JC Pech